Résolution présentée par la délégation de

la Géorgie

Thème Conflits et sécurité internationale

Concerne Soumission d'une nation par une autre

L'Assemblé Générale,

Constatant une souveraineté illégitime de certains pays puissants sur des peuples tourmentés.

Déplorant la soumission d'un pays par un État autoritaire en utilisant la puissance, la violence et la peur, le problème lié au manque d'autodétermination de différents peuples causé par une volonté impérialiste et autoritaire des pays responsables et un manque de liberté des citoyens à décider leur allégeance.

Évoquant la charte des Nations unies qui regroupe tous les articles acceptés et respectés par les pays membres. Cette charte démontre les règles internationales de cette organisation. Notamment, l'article 1 alinéa 1: *"Maintenir la paix et la sécurité internationales et à cette fin …"* et l'alinéa 2 : *"Développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de* ***l***eur droit à disposer d'eux-mêmes … ".

Rappelant -La présence militaire russe constante en Abkhazie et en Ossétie du Sud;

-Les déplacements ou même nettoyages ethniques avant les référendums dans le but de fausser les résultats des votes à propos de l'autodétermination;

-L'existence de l'organisation paramilitaire Wagner en territoires africains;

-Les conflits concernant les guerres de Tchétchénie et le conflit israélo-palestinien basés sur les problèmes de souveraineté refusée

Décide de révoquer le droit de veto des membres de l'ONU qui ne respectent pas les conventions et accords ratifiés par cette organisation afin de faire prendre conscience aux pays concernés leurs actions sur le plan international.

Le texte français fait foi.